

LA POSTE : UN LICENCIEMENT HORS-LA-LOI

Scandaleux ! Malgré de multiples avis contraires de l'Inspection du travail, la ministre du droit des patrons, Muriel Pénicaud, épinglée pour 671 infractions au Code du travail du temps où elle dirigeait l'organisme public Business France, a autorisé le licenciement de Gaël Quirante, représentant syndical des postiers des Hauts-de-Seine.

Sur les nerfs face à un mouvement de grève massif dans le département, la direction de la Poste a alors totalement perdu pied, **se permettant d'annoncer par oral au responsable syndical son licenciement**, en dépit de toutes les règles du droit du travail !

Au-delà de la méthode illégale, les syndicalistes que nous sommes et l'ensemble des travailleur.euses que nous défendons **ne peuvent accepter cette sanction motivée par l'activité syndicale**, ce procédé d'un autre siècle.

Nous réaffirmons à Gaël et aux postiers des Hauts-de-Seine, comme à tou.tes les autres salarié.es victimes de répression patronale, notre total soutien et notre solidarité.

Les postiers du 92 organisent un :

RASSEMBLEMENT JEUDI 5 AVRIL À 19 HEURES

DEVANT LE SIÈGE NATIONALE DE LA POSTE
12, rue Guynemer à Issy-les-Moulineaux (métro Corentin Celton, ligne 12)

Nous appelons nos adhérent.es et les salarié.es de nos secteurs à populariser cette décision révoltante, à exprimer le refus de son licenciement et à revendiquer sa réintégration immédiate, notamment en participant massivement au rassemblement prévu jeudi soir.

LE PÉDIGRÉE DE MME PÉNICAUD



- 7,7 millions d'euros de fortune.
- gagnante de la « réforme » de l'impôt sur la fortune (+62 000 €/an).
- 671 infractions au Code

du travail commises en tant que dirigeante de Business France.

- artisanne des ordonnances Macron.
- a dit : « Le burn-out n'est pas une maladie professionnelle » (... liste non exhaustive).

NOUS REVENDIQUONS

- l'interdiction de licenciement des élu.es ou représentant.es du personnel et des mandaté.es syndicaux.
- un droit à un recours suspensif contre toute menace de sanction, licenciement ou rupture de contrat.
- le droit et la liberté de lutter, de se défendre et d'être défendu notamment par le respect total du droit de grève, le droit à la défense syndicale dans et hors de l'entreprise.
- la création d'un statut pour les lanceurs d'alerte.

VIDÉO DU LICENCIEMENT



Retrouvez la vidéo où la direction de La Poste signifie par oral le licenciement de Gaël Quirante !
<https://goo.gl/QXiPsN>



Affiche téléchargeable à l'adresse suivante :
<https://goo.gl/KUN9hc>

**QUAND ON S'ATTAQUE À UN SYNDICALISTE,
ON S'ATTAQUE À TOUS LES SYNDICALISTES !**

NON AU LICENCIEMENT DE GAËL QUIRANTE !



Stop à la répression

info'com-cgt
TOUS UNIS DANS UN MÊME SYNDICAT



01 43 31 80 49
INFOCOMCGT.FR
NEWS@INFOCOMCGT.FR
INFOCOMCGT